

**Saint André Allas**  
**Compte rendu du Conseil municipal du Lundi 3 décembre 2018**

Présents : Patrick Salinié, Mylène Galmot, Carine Audit, Patricia Vinette, Solange Lamothe, Régine Brusquand, Jean - Pierre Gauthier. Albié Jean Jacques .Dominique Thibart .Joseph Marvaud. Jean Michel Delpech , Françoise Bruscard , Philippe Depoix , Patrick Manet,

Excusé : Nicolas Prévost

Secrétaire de séance : Philippe Depoix

Le conseil est assisté de : Tasset Cécile secrétaire de mairie.

### **1) Indemnité Receveur**

Comme prévu par arrêté interministériel, une indemnité est allouée au comptable du trésor, pour les services rendus. Pour l'année 2018 et une période de 120 jours une indemnité est ainsi allouée à Mme la Receveuse.

### **2) Offre étude loi sur l'eau**

Conformément à la loi sur l'eau, une étude règlementaire préalable est nécessaire pour la création du lotissement de La Boyne sur le rejet des eaux pluviales. Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offre. Le conseil décide de retenir la société TSA24 (Belvès) pour une somme de 6.432€ TTC.

### **3) Signature des actes administratifs**

Lors d'une vente ou d'une acquisition de parcelle ou lors de changement d'assiette d'un chemin rural ou autre acte administratif, il convient de désigner un Adjoint pour représenter la commune. Monsieur Patrick Manet est désigné.

### **4) Aménagement du carrefour de La Boyne, demande de subvention**

Le projet d'aménagement de La Boyne, implique de sécuriser le carrefour sur la RD 25.  
Montant global TTC : 188.522,40 €.

Une demande de subvention est faite auprès des services de l'état et ce dans le cadre de la DETR ( Dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 40 % .

Dans le même projet une demande de financement est déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre des contrats de projets communaux à hauteur de 25 %.

### **5) Recensement**

A partir du 3 janvier jusqu'au 16 février 2019, 2 agents vont rencontrer les habitants de la commune dans le cadre du recensement pour distribuer et collecter les questionnaires inhérents à cette démarche. Deux emplois temporaires à temps non complet sont ainsi créés.

### **6) Enquête publique**

Il s'agit de régulariser certaines anomalies dans le tracé de plusieurs chemins ruraux. Après concertation avec les riverains, une enquête publique sera organisée dans le courant du premier trimestre 2019 conformément au code de la voirie.

Sont concernés :

- Chemin du Priou
- Chemin de Crabol
- Route du Dau
- Chemin de Lassagne (chemin de l'évêque)
- Chemin de La Boyne
- Route de Lavergne

Un commissaire enquêteur sera désigné.

### **7) Vente chaudière**

La récente installation d'un chauffage par aérothermie pour les locaux mairie libère de fait l'ancienne chaudière à gaz.

Après annonces dans la presse et sur un site spécialisé, celle-ci est cédée à un particulier pour la somme de 2.000 €

### **8) Budget 2018**

Le CM autorise une décision modificative du budget de l'exercice 2018 concernant les sections investissement et fonctionnement. Il s'agit de mouvements de comptes à comptes : 11.000€ en fonctionnement et 3000€ en investissement.

### **9) Assurance statutaire**

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Ainsi, après en avoir pris connaissance le contrat est adressé à la CNP Assurances.

### **10) Rappel**

La cérémonie des vœux est organisée le samedi 5 janvier 2019 salle intergénérationnelle à partir de 17 heures 30.